



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

## La Confédération évalue positivement le Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5e génération

**Dans le cadre de l'ouverture de la procédure de consultation relative à « Transports '45 », le Conseil fédéral a publié un rapport explicatif général à la suite du dépôt en 2025 des 42 projets d'agglomération couvrant la Suisse. Le cofinancement des mesures pour le Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5e génération est envisagé à hauteur de 40% du coût des mesures retenues. D'autre part, pour la première fois, les cinq projets d'agglomération concernant le territoire vaudois bénéficieront d'un soutien fédéral significatif.**

Les cinq projets d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération touchant le canton de Vaud ont été déposés auprès de la Confédération en 2025. Ils concernent les agglomérations PALM (Lausanne-Morges), AggloY (région d'Yverdon-les-Bains), Chablais Agglo, Grand Genève (incluant la région de Nyon) et Rivelac (régions de la Riviera et d'Aigle). Au niveau suisse, 42 projets d'agglomération ont été soumis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour évaluation.

Le Conseil fédéral a ouvert le 19 juin 2026 la procédure de consultation relative au projet « Transports '45 » qui regroupe pour la première fois dans un même programme l'aménagement des infrastructures englobant tous les modes de transport (rail, route et trafic d'agglomération). Dans le cadre de cette procédure, la Confédération a publié un rapport explicatif général sur les projets d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, ainsi que des documents annexes. L'ARE a examiné et évalué les projets d'agglomération qui lui ont été soumis, la Confédération remettra un rapport final en 2027. Les documents publiés indiquent le taux de cofinancement attribué et les montants envisagés pour le cofinancement, via le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Pour fixer le taux de sa contribution, la Confédération évalue l'efficacité (rapport coût-utilité) de chaque projet.

Selon ces documents de la Confédération, le taux de sa contribution pour le projet

d'agglomération Lausanne-Morges de 5<sup>e</sup> génération (PALM 2025) sera de 40%. L'évaluation finale viendra confirmer l'efficacité du projet d'agglomération dans son ensemble. A ce stade, l'apport fédéral représenterait un montant de plus de 150 millions de francs pour un total des coûts d'investissement de plus de 380 millions de francs. Ce taux élevé de cofinancement n'avait plus été atteint depuis 2007 lors du premier projet d'agglomération. En comparaison nationale, le PALM 2025 est au deuxième rang des dotations les plus importantes.

Le PALM 2025, qui réunit 36 partenaires (Communes, schémas directeurs, etc.) sous la conduite du Canton, contient 176 mesures réparties en quatre thématiques : paysage, environnement et énergie, urbanisation ainsi que mobilité. Seules les mesures de mobilité peuvent obtenir un cofinancement. Pour l'horizon 2028-2032, selon ces documents, la majorité des mesures de mobilité soumises seraient retenues, avec notamment l'électrification des bus (tl et MBC), la requalification multimodale d'axes routiers ou la réalisation d'interfaces multimodales.

Par ailleurs, l'évaluation de la Confédération met en lumière que les cinq projets d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5) sis sur le territoire vaudois bénéficieront d'un cofinancement significatif, situation inédite pour les projets d'agglomération du canton. Tout comme le PALM 2025, le financement des mesures du PA5 Grand Genève serait soutenu à 40%. Le cofinancement s'élèverait à 35% pour le PA5 Chablais Agglo et à 30% pour AggloY et Rivelac. Ce cofinancement représente une contribution fédérale de près de 420 millions de francs pour un investissement total de près de 1,1 milliard de francs.

Le rapport d'évaluation provisoire de la Confédération a été soumis aux agglomérations et sera discuté sur le plan technique courant de cet été avec l'ARE. Le résultat global des agglomérations vaudoises est salué, cependant des échanges doivent être menés au sujet de certaines mesures qui n'ont pas été retenues ou dont la priorisation n'est pas celle qui était préconisée. Le rapport définitif est attendu dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2027, en parallèle au message du Conseil fédéral, pour son traitement par les Chambres fédérales durant les sessions d'été et automne 2027. C'est à l'issue de ces travaux parlementaires que seront définitivement fixées les contributions fédérales aux projets d'agglomération vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2026

Christelle Luisier, conseillère d'Etat, co-présidente du comité de pilotage du PALM, [021 316 45 14](tel:0213164514)

Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, co-présidente du comité de pilotage du PALM, [021 316 70 01](tel:0213167001)